

Appel décisif des catéchumènes

L'appel décisif est une étape importante. Il a lieu le premier dimanche de carême. Lors de cette célébration, le plus souvent à la cathédrale, l'évêque rassemble les catéchumènes avec la communauté dominicale. Après la liturgie de la Parole, il les appelle à entreprendre intensément ce temps de carême qui les conduira à être baptisés au cours de la veillée pascale. Chacun d'eux est appelé par son nom. L'évêque interroge les accompagnateurs, les parrains et les marraines ; Il leur demande de témoigner de la foi des catéchumènes. L'évêque les invite ensuite à inscrire leur nom sur le registre diocésain. Il leur impose les mains pour que l'Esprit Saint les fortifie dans leur marche de nouveaux disciples. La présence de l'évêque signifie que c'est non seulement leur communauté paroissiale qui accueille les catéchumènes mais aussi l'Eglise dans son universalité. L'Eglise diocésaine veut les accompagner jusqu'à la célébration des sacrements de l'initiation chrétienne et au-delà jusqu'à la Pentecôte.

Au cours de ce temps ultime qui les conduit à Pâques, les catéchumènes qui ont été appelés reçoivent le texte du « Notre Père » et celui du « Je crois en Dieu ». Par ces textes de la tradition, le catéchumène est invité à la prière et à entrer dans la foi reçue des apôtres.

Trois célébrations (appelées scrutins) ont lieu trois dimanches de suite. Ce sont des prières pour demander à Dieu de renforcer la conversion du cœur. Le prêtre impose les mains sur les catéchumènes en signe d'appel à l'Esprit de Dieu.